



**COMPTE-RENDU**

**COMITE SYNDICAL**

**MERCREDI 16 MARS 2016 – 18H00**

**MAISON INTERCOMMUNALE  
DU PAYS DE POUZAUGES**

**PRESENTS :** Monsieur Bernard BLANCHARD, Monsieur Christian BOISSINOT, Monsieur Jean-Louis CORNIERE, Monsieur Jean-Jacques DELAYE, Monsieur Daniel GUEDON, Madame Annie ROUSSEAU, Monsieur Yannick SOULARD, Madame Geneviève BATY, Monsieur Alain CAREIL, Monsieur Claude CLERJAUD, Monsieur Christian GUENION, Monsieur Denis BRILLANT, Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Monsieur Roger ROULET, Monsieur Henri BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Didier CHATAIGNER, Madame Odile GATARD, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur James LOUIS, Monsieur Alain SCHMUTZ (suppléant) formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Monsieur Dominique PAILLAT, Monsieur Stéphane PINEAU, Monsieur Olivier BAZIREAU, Monsieur Joël SIREAU, Madame Edith ROGER, Monsieur Daniel TRICOIRE, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Dominique GUEDON (pouvoir à Monsieur Didier CHATAIGNER), Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Monsieur Jean SACHOT.

**A été nommée secrétaire de séance :** Monsieur Yannick SOULARD.

**Assistaient également :** Madame Caroline MATHELIN - Directrice, Madame Nelly MERIAU - Assistante de gestion administrative et financière, Madame Valérie LE MENAGER, Assistante administrative de facturation, Monsieur Guillaume CREPEAU – Responsable technique, Monsieur Pierre PATEAU, Agent technique polyvalent.

**Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 11 février 2016 :** le compte rendu de la réunion du Comité Syndical en séance publique du 11 février 2016 est approuvé par le Comité Syndical.

## **I. AFFAIRES RELATIVES A L'ADMINISTRATION GENERALE ET AUX FINANCES**

### **A - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE SUITE A LA DEMISSION DE MONSIEUR PHILIPPE ROCHER, VICE-PRESIDENT DU SCOM EST VENDEEN (PIECE JOINTE N°1)**

Monsieur le Président informe que Monsieur Philippe ROCHER a démissionné du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie au 31 décembre 2015.

Il avait été désigné délégué titulaire au SCOM et élu vice-Président par le Comité Syndical le 26 mai 2014.

La Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie a donc, par délibération n°C007/2016 en date du 10 février 2016, procédé à de nouvelles désignations.

Monsieur Olivier BAZIREAU, Maire de Menomblet, a été désigné délégué titulaire au SCOM. Madame Marie-Chantal GUYONNET, Maire de Saint-Sulpice-en-Pareds, et Monsieur Daniel MOTTARD, Maire de Saint-Pierre-du-Chemin ont été désignés délégués suppléants au SCOM.

Par conséquent, la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie est représentée comme suit :

#### **Délégués titulaires :**

**Monsieur Olivier BAZIREAU**

Madame Geneviève BATY

Monsieur Christian GUENION

Monsieur Claude CLERJAUD

Monsieur Alain CAREIL

Monsieur Stéphane PINEAU

Monsieur Joël SIREAU

### **Délégués suppléants :**

Monsieur Christian CHATELLIER

**Madame Marie-Chantal GUYONNET**

**Monsieur Daniel MOTTARD**

Monsieur Pascal COUSIN

*Jean-Pierre MALLARD remercie Philippe ROCHER pour son implication au sein du SCOM et présente les nouveaux délégués du Pays de La Châtaigneraie.*

### **B –ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT DU SCOM EST VENDEEN**

Conformément à l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions relatives au fonctionnement du conseil communautaire sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des syndicats mixtes fermés composés uniquement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tel que le SCOM.

#### **La tenue de la séance ne peut se faire qu'à deux conditions :**

Le Comité Syndical doit être **complet** : cela signifie que l'ensemble des Conseillers Syndicaux ont été désignés par les Conseils Communautaires. Leur absence le jour de la réunion ne remet pas en cause le caractère complet de l'assemblée.

En effet, les règles concernant d'une part la suppléance et d'autre part la procuration de vote s'appliquent.

Le rôle du suppléant est d'assister aux réunions du Comité Syndical à la place du conseiller titulaire en cas d'empêchement temporaire de ce dernier. Ainsi, le suppléant peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire dès lors que ce dernier en a avisé le Président. Les délégués suppléants reçoivent les convocations et les documents annexés dans les mêmes conditions que les délégués titulaires.

La procuration de vote communément appelée « pouvoir » peut quant à elle être attribuée à tout autre conseiller. Ainsi un conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat.

La règle du quorum s'applique alors : par référence aux termes de l'article L.2121-17 du CGCT, le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Pour que le quorum soit atteint, il est donc nécessaire que le nombre des membres en exercice du Comité Syndical qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice du Comité Syndical.

En l'espèce, le **quorum est atteint par la présence de 17 conseillers syndicaux.**

Après désignation par le Comité Syndical de deux assesseurs (le conseiller (ou conseillère) le (la) plus jeune et le Doyen de l'assemblée), le vote a lieu à bulletins secrets. La majorité absolue des suffrages exprimés est nécessaire aux deux premiers tours. La majorité relative suffit pour le troisième tour. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président rappelle que, conformément à la délibération n°26051403 du 26 mai 2014 :

Monsieur Jean-Jacques DELAYE avait été élu 1<sup>er</sup> vice-Président ;

Monsieur Lionel GAZEAU avait été élu 2<sup>nd</sup> vice-Président ;

**Monsieur Philippe ROCHER avait été élu 3<sup>ème</sup> vice-Président.**

Conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-10, L.2122-4 (1<sup>e</sup> alinéa), L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6 et L.2122-7-1 du CGCT, Monsieur le Président demande aux candidats à

l'élection du 3ème vice-Président de bien vouloir se faire connaître, avant de procéder à l'élection.

*Désignation par le Comité Syndical de deux assesseurs : Anne BIZON et Denis BRILLANT,*

*Appel à candidature pour l'élection du troisième vice-Président : Christian GUENION, candidat,*

*Vote à bulletins secrets pour le troisième vice-Président :*

### *Élection du troisième vice-Président*

#### *Résultats du premier tour de scrutin*

<i>a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....</i>	<i>0</i>
<i>b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....</i>	<i>24</i>
<i>c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....</i>	<i>2</i>
<i>d) Nombre de suffrages exprimés (b-c).....</i>	<i>22</i>
<i>e) Majorité absolue .....</i>	<i>13</i>

<i>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)</i>	<i>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</i>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
<i>GUENION Christian</i>	<i>22</i>	<i>VINGT-DEUX</i>

*Monsieur Christian GUENION ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamé élu troisième vice-Président du SCOM Est Vendéen, et immédiatement installé.*

### **C -ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SCOM EST VENDEEN**

Conformément aux articles L.5211-1, L.5211-2, L.5211-10, L.2122-4 (1<sup>e</sup> alinéa), L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6 et L.2122-7-1 du CGCT et suivant les statuts du SCOM, le Bureau Syndical est composé du Président, des vice-Présidents et, de plusieurs autres membres sans que le nombre puisse excéder douze (soit 3 représentants par EPCI).

Monsieur le Président rappelle que, conformément à la délibération n°26051404 du 26 mai 2014, la liste des membres du Bureau Syndical avait été arrêtée comme suit :

Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président,  
Monsieur Jean-Jacques DELAYE, 1<sup>er</sup> vice-Président,  
Monsieur Lionel GAZEAU, 2<sup>nd</sup> vice-Président,  
**Monsieur Philippe ROCHER, 3<sup>ème</sup> vice-Président,**  
Monsieur Roger ROULET, conseiller syndical,  
Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, conseiller syndical,  
Monsieur Christian BOISSINOT, conseiller syndical,  
Monsieur Yannick SOULARD, conseiller syndical,  
Madame Anne BIZON, conseillère syndicale,  
Monsieur Didier CHATAIGNER, conseiller syndical,  
Monsieur Claude CLERJAUD, conseiller syndical,  
Monsieur Christian GUENION, conseiller syndical,

Monsieur le Président explique que le Bureau Syndical n'a pas à ce jour de délégation et est chargé d'examiner les questions relatives aux finances et les affaires courantes du SCOM

d'une part et de préparer les questions portées à l'ordre du jour du Comité Syndical, d'autre part.

Monsieur le Président demande aux conseillers syndicaux de présenter leurs candidats à l'élection des membres composant le Bureau Syndical autres que le Président et les vice-Présidents, avant de procéder à l'élection.

L'élection se déroule selon les mêmes règles que celles de l'élection du 3ème vice-Président.

### Élection du huitième membre

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées).....	24
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....	1
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c).....	23
e) Majorité absolue .....	13

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ALAIN CAREIL	23	VINGT-TROIS

**Monsieur Alain CAREIL ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamé élu huitième membre du Bureau Syndical du SCOM Est Vendéen, et immédiatement installé.**

### **D –CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) DU SCOM EST VENDEEN – ELECTION DES REPRESENTANTS**

Conformément aux articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics, Monsieur le Président précise qu'elle est composée par le Président du SCOM Est-Vendéen ou son représentant, en qualité de président de la Commission d'Appel d'Offres, et par un nombre de membres égal à celui prévu pour la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, soit cinq membres.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Conformément à la délibération n°OM26051407 du 26 mai 2014, la liste des membres qui compose la Commission d'Appel d'Offres avait été arrêtée comme suit :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Jacques DELAYE
- Monsieur Lionel GAZEAU
- **Monsieur Philippe ROCHER**
- Monsieur Christian BOISSINOT
- Monsieur Claude CLERJAUD

Membres suppléants :

- Monsieur Daniel TRICOIRE
- Monsieur Yannick SOULARD
- Monsieur Yves-Marie MOUSSET
- Monsieur Alain CAREIL
- Monsieur Didier CHATAIGNER

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à l'élection.

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1	Président	
2		
3		
4		
5		
6		

*L'élection doit se faire à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.*

*En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.*

*Monsieur le Président présente la liste suivante pour la composition de la Commission d'Appel d'Offres :*

*Membres titulaires :*

- *Monsieur Jean-Jacques DELAYE (Pays de Chantonay)*
- *Monsieur Lionel GAZEAU (Pays de Pouzauges)*
- *Monsieur Christian GUENION (Pays de la Châtaigneraie)*
- *Monsieur Christian BOISSINOT (Pays de Chantonay)*
- *Monsieur Claude CLERJAUD (Pays de la Châtaigneraie)*

*Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'élection des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres.*

*Nombre de sièges à pourvoir : 5 postes de titulaires*

*Nombre de votants.....24*

*Nombre de suffrages exprimés.....23*

*Nombre de suffrages obtenus par la liste candidate.....23*

*Membres suppléants :*

- *Monsieur Daniel TRICOIRE (Pays des Essarts)*
- *Monsieur Yannick SOULARD (Pays de Chantonay)*
- *Monsieur Yves-Marie MOUSSET (Pays de Pouzauges)*
- *Monsieur Alain CAREIL (Pays de la Châtaigneraie)*
- *Monsieur Didier CHATAIGNER (Pays de Pouzauges)*

*Monsieur le Président demande au Comité Syndical de procéder à l'élection des membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.*

Nombre de sièges à pourvoir : 5 postes de titulaires

Nombre de votants.....24

Nombre de suffrages exprimés.....23

Nombre de suffrages obtenus par la liste candidate.....23

**Au vu de ces résultats, le Comité Syndical décide d'arrêter la liste des membres qui composeront la Commission d'Appel d'Offres comme suit :**

**Membres titulaires :**

- **Monsieur Jean-Jacques DELAYE (Pays de Chantonnay)**
- **Monsieur Lionel GAZEAU (Pays de Pouzauges)**
- **Monsieur Christian GUENION (Pays de la Châtaigneraie)**
- **Monsieur Christian BOISSINOT (Pays de Chantonnay)**
- **Monsieur Claude CLERJAUD (Pays de la Châtaigneraie)**

**Membres suppléants :**

- **Monsieur Daniel TRICOIRE (Pays des Essarts)**
- **Monsieur Yannick SOULARD (Pays de Chantonnay)**
- **Monsieur Yves-Marie MOUSSET (Pays de Pouzauges)**
- **Monsieur Alain CAREIL (Pays de la Châtaigneraie)**
- **Monsieur Didier CHATAIGNER (Pays de Pouzauges)**

**E - DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES-TRIVALIS**

Monsieur le Président rappelle que le SCOM EST VENDEEN est membre du syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, Trivalis.

Trivalis est administré par un organe délibérant, le comité syndical, constitué des délégués des établissements publics de coopération intercommunale membres, des syndicats mixtes, et de la commune, membres.

Ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale, des syndicats mixtes, et de la commune, membres, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Il appartient à chaque membre de procéder à l'élection de ses délégués pour siéger au comité syndical de Trivalis.

En application des règles statutaires de représentation des structures adhérentes au sein du comité syndical de Trivalis, le SCOM EST VENDEEN doit être représenté à ce comité syndical par cinq délégués titulaires et par cinq délégués suppléants appelés à siéger avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés.

Conformément à la délibération n°OM26051408 du 26 mai 2014, la liste des délégués à Trivalis avait été arrêtée comme suit :

Délégués titulaires :

Monsieur Jean-Pierre MALLARD  
Monsieur Jean-Jacques DELAYE  
Monsieur Lionel GAZEAU  
**Monsieur Philippe ROCHER**  
Monsieur Christian BOISSINOT

Délégués suppléants :

Monsieur Jean-Louis GUILLON  
Monsieur Bernard BLANCHARD  
Madame Anne BIZON  
Monsieur Christian GUENION  
Monsieur Henri BLANCHARD

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à la désignation.

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
1		
2		
3		
4		
5		

*Délégués titulaires :*

*Sont candidats : Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Monsieur Jean-Jacques DELAYE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Christian GUENION, Monsieur Christian BOISSINOT.*

*Nombre de bulletins : 24*

*Bulletins nuls : 0*

*Abstentions : 1*

*Suffrages exprimés : 23*

*Majorité absolue : 13*

*Délégués suppléants :*

*Sont candidats : Monsieur Jean-Pierre RATOUIT, Monsieur Bernard BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Alain CAREIL, Monsieur Henri BLANCHARD.*

*Nombre de bulletins : 24*

*Bulletins nuls : 0*

*Abstentions : 1*

*Suffrages exprimés : 23*

*Majorité absolue : 13*

***Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil syndical élit :***

***Délégués titulaires :***

***Monsieur Jean-Pierre MALLARD***  
***Monsieur Jean-Jacques DELAYE***  
***Monsieur Lionel GAZEAU***  
***Monsieur Christian GUENION***  
***Monsieur Christian BOISSINOT***



*Délégués suppléants :*  
*Monsieur Jean-Pierre RATOUIT*  
*Monsieur Bernard BLANCHARD*  
*Madame Anne BIZON*  
*Monsieur Alain CAREIL*  
*Monsieur Henri BLANCHARD*

**F – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES DE TRAVAIL**

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, Monsieur le Président invite les conseillers syndicaux à présenter leur candidature au sein des commissions. Il propose que l'élection se fasse à main levée.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT et au règlement intérieur du Comité Syndical, chaque commission comprend 12 membres, soit 3 membres par Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont le Président et les vice-Présidents, cela afin de respecter le principe de représentation des EPCI membres.

**COMMISSION COLLECTE**

La Commission Collecte assure le suivi du service de collecte des déchets selon le principe de la redevance incitative et travaille sur les perspectives d'évolution.

Conformément à la délibération n°OM24061401 du 24 juin 2014, la Commission Collecte était composée de :

<b>COMMISSION COLLECTE PRESIDEE PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MALLARD</b>	
Pays des Essarts	Monsieur Jean-Pierre MALLARD
	Monsieur Roger ROULET
	Monsieur Daniel TRICOIRE
Pays de Chantonnay	Monsieur Jean-Jacques DELAYE
	Monsieur Daniel GUEDON
	Monsieur Jean-Louis CORNIERE
Pays de Pouzauges	Monsieur Lionel GAZEAU
	Madame Anne BIZON
	Monsieur Dominique GUEDON
Pays de la Châtaigneraie	<b>Monsieur Philippe ROCHER</b>
	Monsieur Claude CLERJAUD
	Madame Geneviève BATY

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à la désignation.

*Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical déclare, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 1 Abstention), que la « Commission Collecte » est composée de :*

<b>COMMISSION COLLECTE PRESIDEE PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MALLARD</b>	
<i>Pays des Essarts</i>	<i>Monsieur Jean-Pierre MALLARD</i>
	<i>Monsieur Roger ROULET</i>
	<i>Monsieur Daniel TRICOIRE</i>
<i>Pays de Chantonnay</i>	<i>Monsieur Jean-Jacques DELAYE</i>
	<i>Monsieur Daniel GUEDON</i>
	<i>Monsieur Jean-Louis CORNIERE</i>
<i>Pays de Pouzauges</i>	<i>Monsieur Lionel GAZEAU</i>
	<i>Madame Anne BIZON</i>
	<i>Monsieur Dominique GUEDON</i>
<i>Pays de la Châtaigneraie</i>	<i>Monsieur Christian GUENION</i>
	<i>Monsieur Claude CLERJAUD</i>
	<i>Madame Geneviève BATY</i>

### **COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE**

La Commission Finances et Administration Générale assure le suivi des affaires financières et de l'évolution des tarifs de la redevance incitative.

Conformément à la délibération n°OM24061402 du 24 juin 2014, la Commission Finances et Administration Générale était composée de :

<b>COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE » PRESIDEE PAR MONSIEUR JEAN-JACQUES DELAYE</b>	
Pays des Essarts	Monsieur Jean-Pierre MALLARD
	Monsieur Jean-Pierre RATOUIT
	Madame Edith ROGER
Pays de Chantonnay	Monsieur Jean-Jacques DELAYE
	Monsieur Yannick SOULARD
	Monsieur Dominique PAILLAT
Pays de Pouzauges	Monsieur Lionel GAZEAU
	Monsieur Didier CHATAIGNER
	Monsieur Michel GUIGNARD
Pays de la Châtaigneraie	<b>Monsieur Philippe ROCHER</b>
	Monsieur Christian GUENION
	Monsieur Stéphane PINEAU

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à la désignation.

Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical déclare, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 1 Abstention), que la « Commission Finances et Administration Générale » est composée de :

<b>COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE PRESIDEE PAR MONSIEUR JEAN-JACQUES DELAYE</b>	
Pays des Essarts	Monsieur Jean-Pierre MALLARD
	Monsieur Jean-Pierre RATOUIT
	Monsieur Jean-Louis GUILLON
Pays de Chantonnay	Monsieur Jean-Jacques DELAYE
	Monsieur Yannick SOULARD
	Monsieur Dominique PAILLAT
Pays de Pouzauges	Monsieur Lionel GAZEAU
	Monsieur Didier CHATAIGNER
	Monsieur Michel GUIGNARD
Pays de la Châtaigneraie	Monsieur Christian GUENION
	Monsieur Alain CAREIL
	Monsieur Stéphane PINEAU

### **COMMISSION DECHETERIES**

La Commission Déchèterie assure le suivi de l'exploitation des déchèteries, de l'amélioration du service et du développement des nouvelles filières.

Conformément à la délibération n°OM24061403 du 24 juin 2014, la Commission Déchèterie était composée de :

<b>COMMISSION « DECHETERIE » PRESIDEE PAR MONSIEUR LIONEL GAZEAU</b>	
Pays des Essarts	Monsieur Jean-Pierre MALLARD
	Monsieur Roger ROULET
	Monsieur Daniel TRICOIRE
Pays de Chantonnay	Monsieur Jean-Jacques DELAYE
	Monsieur Christian BOISSINOT
	Madame Annie ROUSSEAU
Pays de Pouzauges	Monsieur Lionel GAZEAU
	Monsieur Michel BOCQUIER
	Monsieur James LOUIS
Pays de la Châtaigneraie	<b>Monsieur Philippe ROCHER</b>
	Monsieur Claude CLERJAUD
	Monsieur Joël SIREAU

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à la désignation.

*Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical déclare, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 1 Abstention), que la Commission « Déchèterie » est composée de :*

<b>COMMISSION DECHETERIE PRESIDEE PAR MONSIEUR LIONEL GAZEAU</b>	
<i>Pays des Essarts</i>	<i>Monsieur Jean-Pierre MALLARD</i>
	<i>Monsieur Roger ROULET</i>
	<i>Monsieur Daniel TRICOIRE</i>
<i>Pays de Chantonay</i>	<i>Monsieur Jean-Jacques DELAYE</i>
	<i>Monsieur Christian BOISSINOT</i>
	<i>Madame Annie ROUSSEAU</i>
<i>Pays de Pouzauges</i>	<i>Monsieur Lionel GAZEAU</i>
	<i>Monsieur Michel BOCQUIER</i>
	<i>Monsieur James LOUIS</i>
<i>Pays de la Châtaigneraie</i>	<i>Monsieur Christian GUENION</i>
	<i>Monsieur Claude CLERJAUD</i>
	<i>Monsieur Joël SIREAU</i>

### **COMMISSION COMMUNICATION**

La Commission Communication assure le suivi notamment des outils de communication mis en place.

Conformément à la délibération n°OM24061404 du 24 juin 2014, la Commission Communication était composée de :

<b>COMMISSION COMMUNICATION PRESIDEE PAR MONSIEUR PHILIPPE ROCHER</b>	
Pays des Essarts	Monsieur Jean-Pierre MALLARD
	Monsieur Jean-Pierre RATOUIT
	Monsieur Denis BRILLANT
Pays de Chantonay	Monsieur Jean-Jacques DELAYE
	Monsieur Dominique PAILLAT
	Monsieur Bernard BLANCHARD
Pays de Pouzauges	Monsieur Lionel GAZEAU
	Madame Odile GATARD
	Monsieur Henri BLANCHARD
Pays de la Châtaigneraie	<b>Monsieur Philippe ROCHER</b>
	Monsieur Alain CAREIL
	Monsieur Christian GUENION

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à la désignation.

*Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical déclare, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 1 Abstention), que la « Commission Communication » est composée de :*

<b>COMMISSION COMMUNICATION PRESIDEE PAR MONSIEUR Christian GUENION</b>	
<i>Pays des Essarts</i>	<i>Monsieur Jean-Pierre MALLARD</i>
	<i>Monsieur Jean-Pierre RATOUIT</i>
	<i>Monsieur Denis BRILLANT</i>
<i>Pays de Chantonay</i>	<i>Monsieur Jean-Jacques DELAYE</i>
	<i>Monsieur Dominique PAILLAT</i>
	<i>Monsieur Bernard BLANCHARD</i>
<i>Pays de Pouzauges</i>	<i>Monsieur Lionel GAZEAU</i>
	<i>Madame Odile GATARD</i>
	<i>Monsieur Henri BLANCHARD</i>
<i>Pays de la Châtaigneraie</i>	<i>Monsieur Christian GUENION</i>
	<i>Monsieur Alain CAREIL</i>
	<i>Monsieur Joël SIREAU</i>

## **G - DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE CONCERNANT L'EVOLUTION DU SERVICE**

Le Comité de Pilotage « évolution du service » assure le suivi des études concernant l'évolution du service. Il est composé de 3 membres de chaque commission.

Conformément à la délibération n°OM05021508 du 5 février 2015, le Comité de Pilotage « évolution du service » était composé de :

<b>COMITE DE PILOTAGE PROJET D'EVOLUTION DU SERVICE PRESIDE PAR JEAN-PIERRE MALLARD</b>	
Commission Collecte	Monsieur Jean-Pierre MALLARD
	Anne BIZON
	Geneviève BATY
Commission Finances et Administration Générale	Monsieur Jean-Jacques DELAYE
	Didier CHATAIGNER
	Christian GUENION
Commission Déchèterie	Monsieur Lionel GAZEAU
	Christian BOISSINOT
	Roger ROULET
Commission Communication	<b>Monsieur Philippe ROCHER</b>
	Jean-Louis CORNIERE
	Jean-Pierre RATOUIT

Suite à la démission de Monsieur Philippe ROCHER, il convient de procéder à la désignation.

*Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical déclare, à la majorité des suffrages exprimés (23 Oui, 0 Non, 1 Abstention), que le « Comité de Pilotage – Projet d'évolution du service » est composée de :*

<b>COMITE DE PILOTAGE PROJET D'EVOLUTION DU SERVICE PRESIDE PAR JEAN-PIERRE MALLARD</b>	
<i>Commission Collecte</i>	<i>Monsieur Jean-Pierre MALLARD</i>
	<i>Anne BIZON</i>
	<i>Geneviève BATY</i>
<i>Commission Finances et Administration Générale</i>	<i>Monsieur Jean-Jacques DELAYE</i>
	<i>Didier CHATAIGNER</i>
	<i>Alain CAREIL</i>
<i>Commission Déchèterie</i>	<i>Monsieur Lionel GAZEAU</i>
	<i>Christian BOISSINOT</i>
	<i>Roger ROULET</i>
<i>Commission Communication</i>	<i>Monsieur Christian GUENION</i>
	<i>Jean-Louis CORNIERE</i>
	<i>Jean-Pierre RATOUIT</i>

#### **H - CONVENTIONS CONCERNANT L'ANIMATEUR LOCAL DE PREVENTION (PIECES JOINTES N°2,3 ET 4)**

Monsieur le Président informe que le programme national de prévention des déchets 2014-2020, approuvé par arrêté ministériel du 18 août 2014, fixe un objectif de réduction des 7 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 (en kg/an/hab).

La loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée le 22 juillet 2015, renforce les objectifs de réduction précédents passant de 7 à 10 %. Ces objectifs de réduction sont complétés par des objectifs en termes de valorisation : 50 % de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes en 2020, 60 % en 2025 et réduction de moitié des déchets non dangereux non inertes envoyés en décharge d'ici 2025.

Trivalis est porteur d'un programme local de Prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Trivalis est également lauréat de l'appel à projet Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet depuis le 26 octobre 2015, l'engageant dans une démarche partenariale de réduction des déchets et de développement d'une économie circulaire sur le département.

Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, Trivalis et l'ensemble des collectivités en charge de la collecte, avec le soutien de l'Ademe, organisent le recrutement de 6 animateurs de prévention qui auront pour mission d'imaginer et de développer des actions de prévention.

Chaque animateur interviendra sur le territoire d'un groupement de collectivités en charge de la collecte organisé autour d'une thématique principale.

L'Ademe apporte un soutien financier de 24 000 €/an et par poste pendant 3 ans et que Trivalis apporte un soutien financier complémentaire de 5 000 €/an par poste pendant 3 ans permettant ainsi de couvrir intégralement le salaire d'un technicien (1<sup>er</sup> échelon avec 150 € brut de régime indemnitaire).

L'Ademe soutient également les actions de communication développées par cet agent jusqu'à 10 000 € par collectivité adhérente, 20 000 € pour la collectivité employeur, pendant les 3 ans du programme et un soutien de 15 000 € pour les investissements matériels liés à cet emploi.

Trivalis organise au niveau départemental un réseau d'échanges des expériences menées localement pour favoriser la reproduction des actions exemplaires.

Le SCOM appartient au groupement de collectivité SCOM/SYCODEM en charge de la thématique déchets végétaux et biodéchets.

Le recrutement de l'animateur de prévention et l'octroi des soutiens qui l'accompagnent doivent faire l'objet de différentes conventions :

- Convention entre les collectivités du groupement afin de déterminer la collectivité employeur de l'animateur de prévention, sa résidence administrative et l'octroi éventuel d'un complément de salaire (**pièce jointe n°2**),
- Convention entre les collectivités du groupement et Trivalis afin de définir les conditions d'octroi du soutien financier au recrutement de l'animateur de prévention et de préciser la coordination départementale l'agent pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des déchets (**pièce jointe n°3**),
- Convention entre les collectivités du groupement et l'Ademe afin de déterminer les soutiens de l'Ademe et l'octroi de ces soutiens (**pièce jointe n°4**).

Les conventions prendront effet à compter de la date de leur signature le 2 mai 2016 pour une durée de 36 mois.

*A la demande de Jean-Pierre MALLARD, Guillaume CREPEAU présente le projet (pièce jointe n°5).*

*Jean-Pierre MALLARD explique que la date de réunion a été fixée pour que le Comité Syndical prenne position rapidement sur le sujet, l'animateur de prévention devant arriver le lundi 2 mai. Il indique que la réunion de mise au point finale avec le SYCODEM aura lieu le vendredi 18 mars.*

*Jean-Pierre MALLARD précise que l'animateur va être recruté pour 3 ans par le SCOM mais hébergé les 18 premiers mois par le SYCODEM, faute de bureaux disponibles pour l'accueillir. Le supérieur hiérarchique direct de l'animateur sera Guillaume CREPEAU.*

*Annie ROUSSEAU demande si les missions de l'animateur se centreront d'abord sur le territoire du SYCODEM, puis du SCOM.*

*Jean-Pierre MALLARD répond qu'il va travailler globalement sur le territoire du SCOM et du SYCODEM pour réfléchir à un plan d'actions commun.*

#### **Délibération :**

*Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :*

- *d'approuver les différentes conventions à intervenir dont les projets sont joints en annexe,*
- *d'autoriser le Président à signer les conventions susmentionnées ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.*



## **I - PERSONNEL TERRITORIAL – RECRUTEMENT DE L'ANIMATEUR DE PREVENTION, CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT**

Monsieur le Président rappelle que le recrutement de l'animateur de prévention est prévu sur 3 ans, durée du soutien financier de l'ADEME.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit limitativement les possibilités de recours à des contractuels.

Pour le recrutement d'un contractuel sur un emploi non permanent, il propose d'avoir recours successivement aux 3 formes de contrat suivantes :

- Recours au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour une durée de 18 mois (contrat de 6 mois renouvelable 3 fois), le SCOM adhérent déjà à ce service,
- Recrutement pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois,
- Recrutement pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois.

*Jean-Pierre MALLARD rappelle que la réunion de mise au point finale avec le SYCODEM aura lieu le vendredi 18 mars.*

*Il propose donc au Comité Syndical d'acter dans un premier temps le recours au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, le SCOM adhérent déjà à ce service et les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent étant inscrits au budget, chapitre 012.*

*Un nouveau point sera fait lors du prochain Comité Syndical de juin.*

### Délibération :

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide d'avoir recours au service Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour le recrutement de l'animateur de prévention, contractuel sur un emploi non permanent, le SCOM adhérent déjà à ce service.*

*Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé seront inscrits au budget, chapitre 012.*

## **II. QUESTIONS DIVERSES**

### **Calendrier des réunions à venir :**

- Vendredi 22 avril 2016 : visite d'une déchèterie à FLOIRAC (33)
- Mardi 7 juin 2016 à 9H30 au SCOM : réunion des vice-Présidents
- Mardi 7 juin 2016 à 10H30 au SCOM : réunion du Bureau Syndical
- Jeudi 16 juin 2016 à 18H30 à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay : réunion du Comité Syndical

*La séance est close à 19H20.*

*Vu le secrétaire de séance,  
**Yannick SOULARD***